

Rapport d'activités du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

1. Conseil d'administration, Comité exécutif et autres comités

Conseil d'administration

Pour la dernière année d'activités, les membres du conseil d'administration (C. A.) étaient :

Président : M. Paulin Bouchard, président de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec;
1^{er} vice-président : M. Yvan Lacroix, président-directeur général de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière;
2^e vice-président : M. Yvan Brodeur, président de l'Association des abattoirs avicoles du Québec.

Les autres administrateurs étaient :

M. Gyslain Loyer, président du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec;
M. Pierre-Luc Leblanc, Président des Éleveurs de volailles du Québec;
M. Donald Desharnais, administrateur de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec;
M. Carl Bouchard, Président des Éleveurs de poulettes du Québec;
M. Christian Trottier, président de Les Couvoiriers du Québec.

Les administrateurs se sont réunis à trois reprises au cours de la période, soit le 16 janvier, le 12 février et le 1^{er} juin 2015.

Comité exécutif

Le Comité exécutif, formé du président et des deux vice-présidents, s'est réuni à deux reprises pendant cette période, soit le 13 janvier et le 14 octobre 2015.

Comité consultatif

Durant la période concernée, le comité consultatif ne s'est pas réuni. Le mandat des membres du comité consultatif est d'apporter leur expertise et leur support au conseil d'administration sur des dossiers techniques et d'orientation.

Au cours de la période, les membres du comité étaient :

Dre Sonja Laurendeau, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments
Mme Silke Schantz de l'Association des abattoirs avicoles du Québec
M^{me} Julie Boudreau de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière et Les Couvoiriers du Québec
D^r Ghislain Hébert de l'Association des vétérinaires en industrie animale du Québec

M^{me} Nathalie Robin des Éleveurs de volailles du Québec

D^{re} Martine Boulianne, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

M^{me} Angèle Hudon-Tanguay de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

D^{re} Claudia Gagné-Fortin du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

M^{me} Lise-Anne Girard du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Équipe technique santé

L'Équipe technique santé est composée des médecins vétérinaires membres du Réseau aviaire du MAPAQ. Au niveau de l'EQCMA, son mandat est de conseiller le conseil d'administration sur des dossiers de santé animale. Le Réseau aviaire a pour mandat de surveiller la santé aviaire afin de recueillir et diffuser de l'information nécessaire aux intervenants visant à protéger la santé du cheptel aviaire québécois, la santé publique et l'accès aux marchés.

Au cours de la période, l'Équipe technique santé s'est réunie une seule fois le 21 juillet 2015. M. Martin Pelletier a participé à deux conférences téléphoniques du Réseau aviaire, soit les 5 et 18 décembre 2014 pour discuter des cas de laryngotrachéite infectieuse.

Les membres de l'Équipe technique santé étaient :

Dr Luc Bergeron, MAPAQ

Dre Martine Boulianne, Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Dre Marie-Ève Brochu-Morin, MAPAQ

Dre Diane Brodeur, médecin vétérinaire, Couvoir Boire

Dre Sonia Chénier, MAPAQ

Dre Julie-Hélène Fairbrother, MAPAQ

Dre Claudia Gagné-Fortin, MAPAQ

Dr Ghislain Hébert, médecin vétérinaire praticien et chef d'équipe

Dr Benoit Lanthier, médecin vétérinaire, La Coop fédérée

Dre Louise Mercier, médecin vétérinaire praticienne

Dr Jean-Pierre Vaillancourt, Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Dr Daniel Venne, médecin vétérinaire, Couvoir Scott

2. Projets en cours

Le seul projet en cours est celui du développement d'un régime d'indemnisation. Après avoir complété une étude de faisabilité en 2013, l'EQCMA a obtenu une subvention du Programme Initiatives Agri-Risques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en avril 2015. Les maladies ciblées par le projet sont celles couvertes dans le mandat de l'EQCMA soit les quatre maladies à déclaration obligatoire (MADO) sous autorité du gouvernement fédéral (Agence canadienne d'inspection des aliments, ACIA): l'influenza aviaire hautement pathogène et faiblement pathogène de souche H5 ou H7, la maladie de Newcastle, la pullorose et la typhose. Les deux

autres maladies sont la laryngotrachéite infectieuse (LTI) et la mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* (MG).

Le projet vise à développer et proposer aux partenaires du secteur avicole québécois un régime d'indemnisation collectif afin de couvrir certains coûts et pertes des producteurs et autres intervenants du secteur comme les abattoirs (incluant transporteurs et équipes de capture d'oiseaux), les couvoirs, les classificateurs et transformateurs d'œufs et les meuneries. Pour les MADO, l'ACIA indemnise le producteur pour :

- les animaux dont la destruction a été ordonnée;
- d'autres articles dont la destruction a été ordonnée, comme les aliments du bétail et les produits d'origine animale contaminés;
- les coûts engagés pour l'élimination des animaux et articles ordonnés à la destruction.

Le régime proposé couvrirait les coûts et pertes non couverts par l'ACIA tels que les frais de nettoyage et désinfection des bâtiments et les frais de biosécurité rehaussée. Pour LTI et MG, puisqu'il n'y a présentement aucune intervention donc aucune compensation des instances gouvernementales, le régime d'indemnisation de l'industrie couvrirait les principales pertes et coûts associés à l'éradication d'un troupeau infecté lorsque cela est jugé nécessaire (c.-à-d. frais de dépeuplement, valeur des oiseaux, frais de vaccination, de nettoyage et désinfection, de biosécurité rehaussée, etc.). Il en serait de même pour les intervenants ciblés comme les abattoirs, les couvoirs, les classificateurs et transformateurs d'œufs et les meuneries.

Pour la réalisation du projet, des statistiques détaillées ont été recueillies des partenaires du secteur et servent dans des activités de modélisation de propagation des maladies ciblées et d'analyses de coûts permettant de valider le montant du régime d'indemnisation souhaité. Entre autres options, la structure du régime vise le transfert de risques aux assureurs lequel comporterait une rétention (franchise collective) partagée par les membres. Un document sera développé pour détailler les éléments couverts par le régime et les intervenants participants.

L'échéancier de réalisation de ce projet est d'avril 2015 à décembre 2016. Si les partenaires appuient la proposition, l'EQCMA passera ensuite à la mise en œuvre du régime.

3. Laryngotrachéite infectieuse (LTI) et mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* (MG)

Entre novembre 2014 et octobre 2015, l'EQCMA est intervenue dans une seule éclosion de LTI et aucune de MG. Le cas de LTI fut déclaré en décembre 2014 à Saint-Paul-d'Abbotsford et quelques semaines plus tard, un deuxième bâtiment sur le même site a été affecté par la LTI.

4. Déclaration obligatoire à l'EQCMA de maladies ciblées

Débuté en 2011, les travaux de concertation et d'élaboration réglementaire pour rendre obligatoire la déclaration de tout cas d'une des quatre maladies à déclaration obligatoire (MADO), de LTI ou de MG ont été complétés en mai 2014 et soumis à ce moment-là par les

quatre fédérations et syndicats de producteurs avicoles à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour approbation. Les modifications réglementaires de chacun de leur règlement de contingentement ou de production obligent leurs producteurs à déclarer toute éclosion des maladies ciblées et respecter les mesures de biosécurité préconisées par l'EQCMA pour leur éradication suite à une éclosion. Une convention entre l'EQCMA et les quatre fédérations et syndicats a été développée afin de préciser les responsabilités de chacun et sera signée à la suite de l'adoption de ces modifications réglementaires par la RMAAQ.

Au cours de la dernière année, l'EQCMA a participé à une rencontre avec la RMAAQ le 14 novembre 2014 et une conférence téléphonique le 17 avril 2015 pour le traitement du dossier du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec qui est le premier dossier traité par la RMAAQ. L'EQCMA aurait souhaité un dénouement favorable de ce dossier en 2015 mais puisqu'aucun échéancier n'est identifié d'avance avec les travaux de la RMAAQ nous ne pouvons que souhaiter un dénouement favorable le plus rapidement possible.

5. Échanges entre l'EQCMA et l'industrie avicole des autres provinces

Au cours de la dernière année, il n'y a pas eu de rencontre entre l'EQCMA et l'industrie avicole de l'Ontario sur les mesures d'urgence et ses diverses initiatives en biosécurité et en santé avicole. L'éclosion d'influenza aviaire dans cette province au printemps 2015 les a tenus très occupé pendant plusieurs semaines. Des échanges périodiques ont cependant eu lieu avec le Feather Board Command Center (FBCC) sur le projet de régime d'indemnisation puisqu'ils ont aussi un projet similaire en développement.

6. Membres associés

Dans ses statuts, l'EQCMA a créé une classe de membres associés, sans frais de cotisation, permettant à toute organisation intéressée à ses activités de s'enregistrer afin de recevoir son rapport annuel d'activités et autres documents d'information (p. ex. : communiqués dans les cas de LTI et MG), d'être informée et invitée à d'éventuelles activités de formation et même, dans certains cas, de participer aux activités de comités *ad hoc* ou permanents. Les membres associés sont aussi invités à participer à la réunion annuelle de l'EQCMA.

Deux nouveaux membres associés se sont joints à l'EQCMA durant la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, soit Bioxy AFD inc. et Chargement Avipro.

7. Communications et activités de diffusion

7.1 Communications

Concernant l'influenza aviaire, l'EQCMA a participé à quelques conférences téléphoniques entre décembre 2014 et juin 2015 sur les éclosions en Colombie-Britannique et en Ontario. En

suivi de ces situations, l'EQCMA a émis quelques communiqués de vigilance aux producteurs et intervenants du secteur avicole québécois.

7.2 Activités de diffusion

L'EQCMA a participé à quelques activités lui ayant permis de mieux faire connaître son mandat, ses activités et ses réalisations. Voici la liste des activités de diffusion réalisées entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015 :

25 novembre 2014 : Présentation au couvoir provincial de La Coop fédérée à St-Hyacinthe sur les activités de l'EQCMA et les principes de base en biosécurité.

17 septembre 2015 : Présentation sur la biosécurité et la gestion des maladies infectieuses au Comité de liaison Hydro-Québec - UPA

28 septembre au 1^{er} octobre 2015 : Participation au 5th International Symposium on Animal Mortality Management en Pennsylvanie.

Participation aux activités de la Stratégie québécoise en santé et bien-être des animaux dont l'assemblée annuelle du 12 novembre 2015.

8. Remerciements

Les principaux enjeux de la période de novembre 2014 à octobre 2015 furent donc le projet de régime d'indemnisation, la déclaration obligatoire à l'EQCMA de maladies ciblées et la menace de l'influenza aviaire. Les activités de l'EQCMA en rapport avec ces dossiers visent un objectif commun de mieux protéger la filière avicole québécoise.

En terminant, je souhaite remercier sincèrement les membres du conseil d'administration, ma collègue Nadia et les membres des comités de l'EQCMA pour leur appui tout au long de la dernière année.

Cordialement,



Martin C. Pelletier, agr., MBA
Coordonnateur

Le 2 février 2016